

Éditorial

« Une rentrée apaisée », qui « se passe bien dans les collèges », avec « un professeur devant chaque élève à la rentrée », « près de 700 000 journées de formation sur Collège2016 », les éléments de langage de la Ministre de l'Éducation Nationale sont bien rodés et n'ont eu de cesse d'être répétés pendant les premiers jours de septembre, mais ils ne peuvent masquer la réalité de cette rentrée. La priorité au Second degré, tant vantée et déclamée depuis cinq ans, n'a trouvé que peu d'écho dans les établissements. L'application de réformes (Collège2016) et décrets (fin du redoublement en lycée), imposés au mépris de l'avis de la majorité des personnels produisent leurs effets désastreux dans le Second degré. Au final, tous les élèves, notamment les plus fragiles, pâtissent de ces mesures : augmentation du nombre d'élèves dans les classes, réforme du collège, doublants (notamment de terminale qui ne peuvent faire la rentrée dans les mêmes conditions que les autres élèves), lycées sortis de l'Éducation Prioritaire à rebours des engagements ministériels en la matière...

Ce contexte de rentrée, mais aussi le contexte général dans lequel les thématiques sécuritaires et identitaires ont pris le pas sur les impératifs de justice sociale et de solidarité, fait peser une responsabilité toute particulière sur les organisations syndicales.

Le SNES-FSU prendra toute sa place dans cette année si particulière et lourde d'enjeux : en organisant les débats et discussions préalables aux mobilisations, en rassemblant la Profession dans l'action, pour construire le rapport de force en notre faveur et ainsi obtenir des avancées pour tous les personnels. La force du SNES-FSU est bien là, loin des incantations des uns et des autres, de l'exploitation des peurs et du ressentiment des collègues, il s'agit bien de dénoncer des politiques qui vont à l'encontre de l'intérêt de la jeunesse et des personnels, mais aussi d'agir pour obtenir des améliorations significatives dans l'exercice de nos métiers. A cet égard, les avancées non négligeables obtenues par le SNES pour améliorer les conditions de travail des non titulaires témoignent de sa capacité à agir pour tous les personnels.

Collège, lycée, évaluation des personnels, revalorisation du métier, sur tous ces dossiers, nombreux sont ceux à vouloir imposer des orientations régressives. Le SNES-FSU continuera à ne pas déroger à une ligne claire tout au long de l'année : écouter, débattre, rassembler la Profession, pour faire porter la voix des personnels afin d'obtenir une réelle démocratisation du Second degré, une reconnaissance des professionnels, et ainsi reconstruire un Service Public d'Éducation plus juste, démocratique et émancipateur.

Bonne et combative année scolaire à tous !

Sophie Vénétiay, Pascale Boutet et Marie Chardonnet
co-secrétaires générales du SNES Versailles

Sommaire

- p. 1 : Éditorial
- p. 2 et 3 : Non, la rentrée 2016 n'est pas une « rentrée apaisée » !
- p. 4 et 5 : Collège / Lycée
- p. 6 : Nos métiers : non titulaires et TZR
- p. 7 : Carrière et évaluation
- p. 8 : Le SNES au service de tous les collègues
- + supplément spécial stages syndicaux (4 pages)



Non, la rentrée 2016 n'est

EFFECTIFS PLÉTHORIQUES : DES CLASSES QUI DÉBORDENT !

Le Ministère et le Rectorat l'affirment : des moyens sans précédent sont donnés au Second degré. La réalité du terrain est tout autre : ces moyens sont insuffisants pour faire face à la pression démographique. Résultat, des conditions d'enseignement qui se dégradent. Mais comme l'ont montré les mobilisations de rentrée, les personnels ne s'en laissent pas compter !



Mobilisation victorieuse au lycée René Cassin de Gonesse

Dès fin juin, les enseignants du lycée René Cassin de Gonesse avaient écrit au Rectorat, s'inquiétant des effectifs très chargés en 1^{ère} STMG (classes à 35/36 élèves). Ils n'avaient reçu aucune réponse des autorités académiques durant l'été.

À la rentrée, réunis en assemblée générale, les professeurs du lycée ont décidé de se mettre en grève dès le vendredi 2 septembre, après avoir accueilli les élèves la veille.

Après deux semaines de lutte, relayée par les parents d'élèves, soutenue par le député-maire PS de la ville et après deux audiences à la D.S.D.E.N., la mobilisation a payé. L'affaire était remontée au cabinet de la Ministre grâce à l'intervention du SNES-FSU.

Lors des audiences, l'argument avancé par l'Institution était de compter sur la désaffection de certains élèves : l'Éducation Nationale fonctionnerait-elle désormais comme les compagnies aériennes en faisant du surbooking ?

Cette mobilisation, exemplaire dans la durée et la solidarité entre les personnels, les parents et les élèves, permet de réaffirmer qu'une lutte majoritaire peut mener à des victoires. En effet, les revendications portées ont toutes été satisfaites avec la création d'une 1/2 division supplémentaire et le maintien des dédoublements dans les trois autres classes à hauteur de ce que les collègues souhaitaient.

Cette lutte victorieuse vient rappeler l'une des principales revendications du SNES : la baisse des effectifs dans les classes pour obtenir les conditions d'enseignement indispensables pour faire réussir tous les élèves.

François Martin et Christophe Lucas

UNE RENTRÉE SANS MANUELS SCOLAIRES

Dès juin, l'équipe de professeurs avait pris connaissance de la somme allouée pour le renouvellement des manuels imposé par la mise en place des nouveaux programmes : un peu plus de 50 € par élève, somme bien insuffisante pour couvrir les frais de renouvellement de tous les manuels. Encore une fois, la réalité vécue par les enseignants est bien loin des promesses de la Ministre qui promettait à l'Assemblée nationale le renouvellement de tous les manuels de français, mathématiques et histoire géographie sur les 4 niveaux et ceux de physique, technologie et SVT en 6^{ème}.



L'insuffisance des dotations a obligé les équipes à faire des choix ; certaines disciplines ont dû renoncer au changement de manuel cette année. À ce problème de dotation, s'ajoute l'insuffisance des stocks prévus par les éditeurs. Après avoir, en juin dernier, inondé les salles des profs de spécimens, les éditeurs n'ont pas été en mesure de répondre aux demandes des établissements.

Le constat de rentrée est donc bien la pénurie de manuels pour beaucoup d'élèves. La photocopieuse tourne à plein régime, les élèves découvrent les documents projetés sur les VPI, ce qui limite leur appropriation, ou travaillent sur les manuels de l'année dernière, version anciens programmes.

En histoire géographie et EMC, nous en avons eu confirmation, l'éditeur choisi par les professeurs va bien assurer la livraison des manuels du cycle 4 mais il a épuisé son stock de manuels de 6^{ème}. Les élèves devront attendre encore plusieurs semaines le temps que l'éditeur imprime de nouveaux livres.

Enseignants et élèves subissent les effets de cette réforme imposée à marche forcée, dans la précipitation et contre l'avis de la majorité des collègues.

S1 du collège Blaise Pascal de Viarmes

78 : EN COLLÈGE AUSSI, DES EFFECTIFS QUI EXPLOSENT !

Alors que la Ministre prévoyait une rentrée « de la réalité et non des fantasmes », tout ou presque dans la mise en place de la réforme des collèges dément cette affirmation. En effet, afin de dégager, à moyens constants, les 4,5 heures de plus auxquelles les collégiens sont censés avoir droit sur l'ensemble de leur scolarité au collège, le nouveau mode de calcul des dotations de la DSDEN des Yvelines basé sur un seuil théorique de 30 élèves au lieu de 28, quel que soit le type d'établissement, a entraîné une **explosion des effectifs sur tous les niveaux**, y compris en zone d'Éducation Prioritaire. Les exemples sont nombreux :

- en 6^{ème} : 28 élèves au collège Rimbaud d'Aubergenville, 30 au collège Les Nénuphars de Maule, 30 au collège Montaigne de Conflans-Sainte-Honorine, 30 au collège Champollion de Voisins-le-Bretonneux...
- en 5^{ème} : 27 au collège George Sand de Magnanville...
- en 4^{ème} : 30 au collège Albert Camus de Gargenville, 28 au collège Molière aux Essarts-le-Roi...
- en 3^{ème} : 27 au collège La Clef Saint-Pierre d'Elancourt, 29 au collège Debussy de St-Germain-en-Laye, 30 au collège Henri IV de Meulan...

Ce ne sont là que quelques exemples, alors que ces situations se retrouvent dans la grande majorité des collèges du département. C'est dans cette situation particulièrement dégradée que les collègues vont devoir accompagner de manière « personnalisée » des élèves et « s'adapter à la diversité des élèves », dixit Mme la Ministre. **Or, la majorité des cours se déroulera dans des classes surchargées. Cette logique, difficile à suivre, doit être dénoncée et combattue !**

Jacques Jaudeau

pas une "rentrée apaisée" !

POSTES VACANTS... AVEZ-VOUS ESSAYÉ LE BON COIN ET PÔLE EMPLOI ?

Alors que le Ministère continue à communiquer sur la « réussite » de la rentrée, élèves, enseignants et parents constatent la **réalité de la crise de recrutement qui affecte l'académie de Versailles** : après l'affectation des titulaires (juin) et des TZR (juillet-août), le Rectorat est placé devant une telle situation de pénurie qu'il a recours aux petites annonces sur Pôle Emploi — quand ce ne sont pas les chefs d'établissement eux-mêmes — et ce dès le 25 août ! Toutes les disciplines sont concernées : espagnol, histoire-géographie, mathématiques, sciences physiques... Quant aux conditions de recrutement, on appréciera le « débutant accepté », comme si enseigner était un métier d'improvisation...

Offre actualisée le 08/09/2016
80 candidature(s) actuellement en cours

Numéro de l'offre: 043WSKH

Professeur / Professeure d'histoire géographie
Autres offres pour le métier : Professeur / Professeure d'histoire géographie

Description de l'offre
Le Rectorat de Versailles recrute des Enseignants(es) en HISTOIRE GEOGRAPHIE en collège et lycée pour les départements 78, 91, 92, 95.

Diplôme de niveau BAC+3 Exigé Licence d'histoire-géographie.

CDD 6 mois. Temps plein Education Nationale 18 heures / semaine.

Détail de l'offre
Lieu de travail : 91 - Essonne
Type de contrat : Contrat à durée déterminée - 12 Mois
Nature d'offre : Contrat travail
Expérience : **Débutant accepté**

pole-emploi.fr
Accueil pole-emploi.fr

Cette année, ce sont **316 postes** qui sont restés vacants dans l'académie de Versailles après les commissions d'affectation de juin. Les disciplines scientifiques sont particulièrement touchées avec 33 postes en physique-chimie, 64 postes en technologie et 190 postes en mathématiques ! La pénurie se concentre en Essonne et surtout dans le Val d'Oise où 195 postes étaient vacants en juin. Les élèves de ce département qui souhaitent faire des mathématiques peuvent s'accrocher : 135 postes vacants (la grande majorité dans les établissements de l'Éducation Prioritaire) dont 19 à Argenteuil et 22 à Sarcelles. Les moyens de remplacement étant très vite absorbés, le recrutement des contractuels est devenu la seule réponse de l'Administration face à la crise.

Pour assurer sa mission de service public d'éducation, le Ministère doit se ranger aux arguments du SNES en mettant en place des pré-recrutements et en rendant attractifs nos métiers en revalorisant nos salaires et nos conditions de travail !

Hervé Chauvin

FIN DU REDOUBLEMENT EN 1^{ÈRE}, quand l'Éducation Nationale devient l'annexe des grandes enseignes du bricolage

Le décret de novembre 2015 rendant le redoublement exceptionnel a produit ses effets en chaîne depuis la fin de la dernière année scolaire : rôle du conseil de classe réduit à la portion congrue, travail de tous les professeurs, notamment des professeurs principaux de 2nde, battu en brèche et augmentation des effectifs en 1^{ère}. Ce dernier point était prévisible, sauf visiblement pour les Directions Académiques et le Rectorat qui n'avaient pas correctement anticipé **cette augmentation des effectifs en 1^{ère}** et ont eu recours à de multiples **ajustements qui relèvent souvent du bricolage** : affectations d'élèves de 1^{ère} STMG en 1^{ère} ES, créations tardives de classes (la palme revenant au 91 avec la création d'une demi-division de 1^{ère} STMG mi-septembre pour accueillir 18 élèves qui n'avaient donc toujours pas commencé l'année). **Mais le plus souvent, cela s'est traduit par une augmentation du nombre d'élèves dans les classes de 1^{ère}**, notamment STMG, avec souvent 35 à 36 élèves par classe.

Des lycées se sont mobilisés, avec le soutien des sections SNES-FSU départementales et académiques, pour dénoncer **cette dégradation des conditions d'études** (lycée Cassin à Gonesse, lycée Corot à Savigny) et ont obtenu gain de cause.

Pour le SNES-FSU, le redoublement n'est ni le remède magique aux difficultés scolaires, ni une pratique coupable de tous les maux. Il ne faut ni le fétichiser, ni le rejeter par principe, mais **le décret de novembre 2015 est aux antipodes de toute considération pédagogique, en faisant de la fin du redoublement un simple outil de gestion des flux**. Une fois encore, ce sont les impératifs budgétaires qui l'emportent sur toute considération pédagogique...

Sophie Vénétiay

DOUBLANTS DE TERMINALE, SAISON 3 !

Pour les élèves ayant échoué au bac, les années se suivent et se ressemblent dans l'académie de Versailles ! Impossibilité de se réinscrire dans leur établissement en juillet, des semaines d'attente, une rentrée qui n'est pas la leur le 1^{er} septembre puisqu'ils n'ont toujours pas de place, puis une affectation tardive, pas forcément dans leur lycée, tout ceci a des airs de déjà vu. **Et pourtant depuis octobre 2015, un décret donne le droit aux élèves de redoubler dans leur lycée d'origine**. Malgré 8 mois pour préparer les effets prévisibles d'une telle mesure, force est de constater que peu de choses avaient été anticipées, tant les places ont manqué pour accueillir les élèves souhaitant redoubler dans leur lycée. La palme de l'absurdité pour la gestion de cette élève du 91 : après un échec au bac STI2D, il lui est proposé une place en terminale STL dans un lycée voisin. **Que les engagements ministériels assurant une place pour redoubler dans son lycée semblent loin !**

Marie-Pierre Carlotti

LYCÉES : LES OUBLIÉS DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

La réforme de l'Éducation Prioritaire a été présentée comme l'une des réformes phares du quinquennat mais elle a aussi, et surtout, signé **l'éviction des lycées de la carte de l'Éducation Prioritaire**. Suite à la mobilisation de nombreux lycées, soutenus par le SNES-FSU, le Ministère avait annoncé l'élaboration à venir d'une carte des lycées, à partir de critères transparents. Revirement complet il y a quelques semaines : la Ministre, par un discret courrier à un parlementaire du 92, annonce la sortie programmée des lycées de l'Éducation Prioritaire ! **Ce renoncement est inacceptable et dévoile une nouvelle contradiction entre une supposée priorité à la jeunesse et la relégation de la jeunesse des quartiers populaires**.

Geneviève Royer

Réforme Collège2016

Emplois du temps incompréhensibles, organisation de l'AP et de l'EPI aux antipodes de considérations pédagogiques, suppression de dispositifs sacrifiés sur l'autel du carcan des 26h, la mise en place de la réforme a révélé toutes ses incohérences et ses insuffisances. Mais loin de se résigner, la Profession continue de lutter pour reprendre la main sur son métier.

RÉFORME DU COLLÈGE ET EMPLOI DU TEMPS DES ÉLÈVES : ATTACHEZ VOS CEINTURES !

Première compétence à évaluer en 6^{ème} : la lecture et la compréhension de l'emploi du temps !

	ANGLAIS LV1			FRANCAIS			MATHÉMATIQUES			HIST.GEO.EDUC.CIVIQ.		
	204 TNI			119			124 TNI					
14h00	HIST.GEO.EDUC.CIVIQ. 124 TNI	SCIENCES PHYSIQUE [BC ROTAT GR1] 214 PHYSIQUE	SCIENCES [BC ROTAT GR2] 20 TECHNO	SCIENCES [BC ROTAT GR3] 217 SVT	S. V. T. 217 SVT	SCIENCES 20 TECHNO	SCIENCES PHYSIQUE 218 PHYSIQUE	SCIENCES PHYSIQUE 219 PHYSIQUE	MATHÉMATIQUES	T1 T2	Q2	
15h00	ARTS PLAST	SCIENCES PHYSIQUE [BC ROTAT GR1] 214 PHYSIQUE	SCIENCES [BC ROTAT GR2] 20 TECHNO	SCIENCES [BC ROTAT GR3] 217 SVT	SCIENCES PHYSIQUE 218 PHYSIQUE	20 TECHNO	SCIENCES PHYSIQUE 219 PHYSIQUE	S. V. T. 217 SVT				
16h00	223 ARTS	SCIENCES PHYSIQUE [BC ROTAT GR1] 214 PHYSIQUE	SCIENCES [BC ROTAT GR2] 20 TECHNO	SCIENCES [BC ROTAT GR3] 217 SVT	FRANCAIS	MATHÉMATIQUES	VIE DE CLASSE					
17h00					119							

C'était inéluctable ! La mise en place des heures d'AP et d'EPI, parfois en classe entière, parfois en groupes, parfois en co-animation, ne pouvait que déboucher sur des emplois du temps complexes pour les élèves. Cela n'a pas manqué ! Des exemples dans le 78 ?

Ici, pour une classe de 6^{ème}, trois variantes d'EDT car trois groupes d'AP ont été créés. En français, en histoire-géographie et aussi en mathématiques et donc autant de professeurs en plus selon les groupes et de confusions de salles pour des 6^{èmes} qui, c'est bien connu, sont très habitués aux changements de salle et d'enseignants ! Et, en regardant de plus près, c'est encore plus complexe ! Les groupes d'AP de français ne sont pas des demi-classes mais deux classes partagées en trois groupes de 17 élèves (mélangeant chacun deux classes de 6^{ème}) avec trois professeurs de français différents (parfois les trois étant différents du professeur de français de la classe)... Vous suivez ?

C'est pourtant simple, et c'est la même chose en AP mathématiques et AP histoire-géographie. Bien sûr, ce système de barrettes pose des problèmes lorsqu'il faut travailler en groupe au CDI, dans un établissement qui ne compte évidemment qu'un CDI !

Un autre exemple ailleurs ? Sur l'emploi du temps des 6^{ème} D de ce collège, pour les lundi et mardi après-midi, sur donc une durée globale de 8 heures, pas moins de 27 groupes apparaissent, avec des variations selon les quinzeaines ou des variations trimestrielles.

Delphine Romagny et Jacques Jaudeau

Mais l'absurdité des emplois du temps n'est pas le seul côté obscur de cette réforme ! Le bilan de rentrée établi par la section académique révèle d'autres problèmes et non des moindres : AP assuré par un professeur qui n'est pas celui de la classe, AP en classe entière, AP rattaché aux mathématiques et dévolu à un professeur de langue pour arriver à boucler les services... Par ailleurs, des dispositifs qui avaient fait leur preuve dans le passé, notamment en direction des élèves les plus en difficulté, ont été supprimés au motif que l'emploi du temps des élèves ne peut dépasser les 26 heures hebdomadaires (initiation à la recherche et à l'information, éducation aux médias, aide méthodologique en groupes à effectifs très réduits pour les élèves les plus fragiles en 6^{ème}...).

Mais loin de se résigner, la Profession a aussi su s'emparer du mot d'ordre de résistance pédagogique initiée par le SNES-FSU.

Dans certains collèges, grâce à l'action collective et au rapport de forces construit localement (grève majoritaire l'année dernière, actions communes avec les parents d'élèves...), les collègues ont pu reprendre la main sur leur métier, en raccrochant ces dispositifs aux disciplines, sans ainsi dénaturer complètement les enseignements concernés.

C'est aussi par ces actions construites localement, fédérées et relayées par le SNES à tous ses échelons, que cette réforme sera mise en échec. Le SNES-FSU propose ainsi un plan d'action tout au long des prochaines semaines pour continuer à dénoncer la nature et les conséquences de cette réforme, et obtenir la réouverture des discussions pour une autre réforme du collège.

COLLÈGE2016 : LA LUTTE CONTINUE !



Depuis plus d'un an le SNES-FSU lutte pour obtenir l'abrogation de la réforme du collège imposée par le Ministère contre la grande majorité de la Profession. Cette mobilisation a pris différentes formes : grèves, manifestations, rencontres avec les parents d'élèves, résistance pédagogique...

Pour continuer et nourrir cette lutte, le SNES-FSU met en place l'observatoire de la réforme du Collège, qui permettra d'avoir un regard très précis sur les effets de Collège2016 dans les établissements pour mieux en dénoncer les effets.

En s'appuyant sur ces retours, une conférence de presse sera organisée au premier trimestre. N'hésitez pas à remplir l'enquête Collège2016 sur notre site et à participer au stage organisé par la section académique le vendredi 14 octobre à Paris.

Le SNES-FSU continue de lutter activement pour l'ouverture de discussions pour une nouvelle réforme du collège, synonyme de réelle démocratisation du second degré. Il appelle les collègues à continuer et accentuer la résistance pédagogique. Mais la mobilisation ne se limite pas à la réforme du collège et les nouvelles modalités d'évaluation des élèves sont toutes aussi problématiques (voir page suivante).

Antoine Tardy

Collèges et lycées

Formule de demande de DNB et Livret LSUN. Le formulaire est divisé en plusieurs sections :

- En-tête :** [Académie], [Collège], [Adresse], [Code postal] [Ville], [Téléphone], [Commune].
- Informations personnelles :** Année scolaire [aaaa-aaaa], [Prénom] [Nom], Né(e) le [jj/mm/aaaa].
- Informations de l'enseignant :** Professeur principal : [Civ.] [Nom], Classe de 6^e.
- Maîtrise des composantes du socle :** Tableau à remplir avec des cases pour évaluer la maîtrise de différentes compétences.
- Synthèse des acquis scolaires :** Section pour résumer les acquis de l'élève.

	Maîtrise insuffisante	Ma
Langue française à l'oral et à l'écrit		
Langages mathématiques, scientifiques et informatiques		
Représentations du monde et activité humaine		
Langue étrangère et langue régionale		
Systèmes naturels et systèmes techniques		
Langages des arts et du corps		
Formation de la personne et du citoyen		
Méthodes et outils pour apprendre		

ÉVALUATION : NOUVEAU DNB ET LIVRET LSUN

Les contours du nouveau DNB s'inscrivent dans la droite ligne de cette réforme du collège : épreuves de français/histoire-géographie/EMC, et de mathématiques/SVT/physique-chimie/technologie, sans qu'on sache, à 8 mois de l'épreuve, qui corrigera, par exemple, l'exercice de programmation en lien avec les programmes de mathématiques et technologie. Quant à l'épreuve orale qui portera sur un EPI ou un des parcours existants, à l'instar de la désormais ex-épreuve d'histoire des arts, elle enfonce un coin dans le caractère national du DNB puisque son organisation est renvoyée au local.

Mais l'évaluation terminale n'est pas la seule à changer et c'est aussi l'évaluation des élèves tout au long de l'année qui est modifiée avec de nombreuses nouveautés dans les bulletins : programmes, acquisitions, progressions, difficultés de l'élève, conseils pour progresser, moyenne de l'élève, celle de la classe, ainsi que des cases relatives aux EPI et AP et les différents parcours. N'en jetez plus la coupe est pleine ? Eh bien non, puisqu'à cela s'ajoutent les bilans de fin de cycle, en 6^{ème} et 3^{ème}. Ces derniers doivent comporter une évaluation du niveau de maîtrise de chacun des domaines du socle.

Face à cette nouvelle usine à gaz de l'évaluation, synonyme d'un nouvel alourdissement de la charge de travail, le SNES-FSU appelle à ne renseigner que les éléments habituels du bulletin et à ne pas remplir les champs AP et EPI des bulletins, (puisque'ils sont rattachés à des disciplines et qu'ils ne sont pas des disciplines à part entière), ainsi que ceux relatifs aux parcours.

Sophie Vénétitay et Marie Chardonnet

LYCÉES : LE BILAN ET APRÈS ?

« Le lycée doit être maintenant la prochaine étape de nos réformes », cette annonce de François Hollande, à l'occasion d'un déplacement dans un collège d'Orléans à la rentrée a surpris à plus d'un titre. Plus qu'un sens du timing pour le moins intrigant à quelques mois des présidentielles, une telle annonce a de quoi étonner quand on regarde la place insignifiante des lycées dans la politique éducative de ce quinquennat. La réforme Chatel n'a jamais été remise en cause, la Ministre de l'Éducation Nationale allant même jusqu'à saluer, dans une réponse à un rapport de la Cour des Comptes, la baisse du H/E qui en a résulté. Et lorsqu'un bilan de la réforme est annoncé, le contenu est très révélateur des orientations que souhaite lui donner le Gouvernement : quelques ajustements à la marge (semestrialisation des enseignements d'exploration, AP à retravailler, points d'appui à construire entre les programmes de la 3^{ème} et la 2nde pour permettre la validation du socle pour les élèves qui ne l'auraient pas validé en 3^{ème}...), mais aucune refonte globale de la réforme Chatel, et pour cause, elle s'inscrit dans la continuité des principes centraux de la réforme du collège. Un constat d'échec de la réforme Chatel est parfois fait (l'absence de rééquilibrage des séries par exemple) mais les pistes avancées sont pour le moins inquiétantes, notamment quand la DGESCO précise « qu'on peut s'interroger sur le sens même de la voie technologique », alors que la voie technologique est une voie de réussite pour les élèves, quand elle n'est pas mise à mal par des réformes comme celle qui a touché la filière STI2D.

Le lycée sera-t-il la prochaine étape des réformes éducatives de ce quinquennat ? Rien n'est moins sûr, mais alors que le lycée reste profondément déstabilisé par les effets de la réforme Chatel et de quelques mesures récentes (fin du redoublement par exemple), le SNES-FSU continuera à mener campagne, avec la profession, pour porter son projet pour un autre lycée. Le SNES a fermement rappelé son attachement au baccalauréat comme diplôme national. Une réforme expresse et à moindre coût pourrait s'attaquer à l'« examen-couperet » pour complaire aux associations qui en demandent la suppression. Le SNES continue d'exiger un diplôme qui soit reconnu quel que soit le lycée d'obtention, au nom de l'égalité et de

Marie-Pierre Carlotti



Nos métiers

Frais de déplacement pour les TZR : une circulaire enfin éditée mais toujours pas appliquée !



Objet : frais de déplacement et situation des TZR

Réf. : circulaire académique DDT/CC-SGADJT/DB 2015 – décret 2006-781 du 3 juillet 2006 – décret 89-825 du 9 novembre 1989

Pour ces deux situations qui n'ouvrent pas droit au versement de l'ISSR, les TZR peuvent prétendre au versement de frais de déplacement quelle que soit la modalité de leur affectation (affectation sur un ou plusieurs établissements distincts de l'établissement de rattachement).

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint
Directeur des Ressources Humaines

Philippe DIAZ

Les frais de déplacement sont dus aux TZR affectés à l'année en dehors de la commune du RAD, de la résidence privée et des communes limitrophes de celles-ci (décret 2006-781 du 03/07/2006 confirmé par la circulaire MEN du 03/08/2010).

Depuis bientôt 7 ans, la section académique du SNES-FSU Versailles mène la bataille aux côtés des TZR afin que le Rectorat paie enfin et sans difficulté les frais de déplacement aux TZR.

Ayant suivi plusieurs centaines de dossiers et accompagné de nombreux recours de collègues lésés au tribunal administratif, le SNES-FSU Versailles a obtenu que le Rectorat publie une circulaire reconnaissant ce droit aux TZR de notre académie, reproduite partiellement ci-dessus.

Cette circulaire a permis le versement d'une partie des sommes dues, mais le compte n'y est toujours pas. Selon les derniers retours des collègues TZR, la DDT refuserait les frais de déplacement dus, soit totalement, soit en limitant le remboursement à la deuxième partie du Pass Navigo, appliquant les consignes de l'administration rectorale pourtant à l'origine même de la circulaire. Cette pratique

allant à l'encontre des textes réglementaires, le SNES-FSU s'est une nouvelle fois saisi de la question lors de la phase d'ajustement afin de placer le Rectorat devant ses incohérences. Non seulement les collègues TZR rencontrent des conditions d'affectation catastrophiques mais, en plus, ils ne sont pas indemnisés réglementairement pour leurs missions.

Dans tous les cas, il convient toujours de suivre le mode opératoire disponible sur notre site www.versailles.snes.edu, de nous envoyer une copie de votre dossier et de nous tenir informés, afin que nous puissions vous accompagner au mieux.

Nous vous invitons aussi vivement à nous rejoindre lors de la réunion TZR du **mercredi 5 octobre après-midi** et du **stage syndical destiné aux TZR le jeudi 1^{er} décembre**, à notre section académique d'Arcueil.

Pensez à suivre régulièrement notre site, nous y mettons au fur et à mesure les informations sur ce dossier.

François Beral

Non Titulaires : construire le rapport de forces pour acter des avancées !

Après plusieurs années de négociations menées en particulier par le SNES-FSU, le Ministère de l'Éducation Nationale vient enfin de publier un décret concernant les conditions d'emploi et de rémunération pour les personnels précaires.

Ce décret, paru le 29 août dernier, contient des avancées significatives répondant à certaines de nos revendications. Il prévoit notamment un **cadre national plus précis des catégories de personnels contractuels** : une première catégorie correspondant aux contractuels titulaires des diplômes leur permettant de passer les concours de recrutement des corps de fonctionnaires exerçant les mêmes missions (certifiés ou PLP pour le second degré) et une seconde catégorie pour les autres contractuels, au minimum titulaires d'un Bac +2. Surtout, le Ministère, par ce décret, impose à l'ensemble des employeurs (les Rectorats) de **nouvelles règles salariales**. Chaque académie doit donc fixer, pour chacune des deux catégories, un indice minimum et un indice maximum de rémunération. Enfin, il généralise ce qui existait dans certaines académies (mais pas à Versailles malgré nos demandes répétées...) à savoir **l'obligation pour l'employeur de prévoir une réévaluation de l'indice de rémunération au moins tous les trois ans**. Fini donc, en théorie, le scandale d'une rémunération restant « éternellement » identique pour les agents contractuels !

Des avancées certes mais des négociations à venir avec l'administration rectorale, notamment pour obtenir une grille de rémunération la plus favorable possible. **Seule une mobilisation forte des personnels non titulaires permettra de peser sur ces négociations**. Il est donc urgent de construire celle-ci avec le SNES-FSU.

Pour vous informer, débattre et construire cette mobilisation, la section académique du SNES-FSU vous invite à une réunion spécialement destinée aux non titulaires le mercredi 9 novembre, de 14h à 17h à Arcueil. Venez nombreuses et nombreux !

Laurent Boiron



Carrière et évaluation

CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS : DU NOUVEAU POUR NOS PROFESSIONS

**UNE REVALORISATION PEU SPECTACULAIRE :
IL EST URGENT D'EXIGER PLUS POUR NOS MÉTIERS !**

BULLETIN DE PAYER	
MOIS DE	N° ORDRE
JUILLET	2016
LIBELLE	
MONTIGNY LE B	
GRADE	ECH.
AGREGÉ	08
CN	03
INDICE	
0684	
A PAYER	
3186,12	
A DEDUIRE	
95,58	
270,12	
100,53	

0,6% au 1er juillet 2016 : c'est le coup de pouce arraché pour le point d'indice par le SNES-FSU au cours des discussions sur les carrières et rémunérations dans la Fonction Publique (PPCR). Bien qu'en rupture avec les choix opérés jusqu'ici et donc très attendue, cette augmentation – une misère, alors que les enseignants ont

perdu 8% de pouvoir d'achat depuis 2010 – est dérisoire au regard du déclassement des métiers de l'éducation, qui souffrent de leur peu d'attractivité, conséquence de la dégradation de leurs conditions d'exercice. Cette avancée, trop timide, est la première étape d'une série de mesures dont le calendrier s'étale jusqu'en 2020 : transferts prime-points, nouvelle augmentation

du point d'indice, reconstruction des grilles indiciaires, avec ouverture vers le haut, création d'un troisième grade.

Plus que le gain en rémunération, très limité et trop étalé dans le temps (il faut le chiffrer sur plusieurs années pour qu'il devienne significatif), c'est le raccourcissement, pour le plus grand nombre, de la durée nécessaire pour parcourir tous les échelons, le rythme unifié sur la quasi-totalité de la grille et la déconnexion entre évaluation et rythme d'avancement qui en découle, qui constituent des acquis déterminants pour l'avenir de nos professions. Les fins de carrière se voient également améliorées, avec l'ouverture vers le haut de la grille indiciaire de la hors classe et la création d'une classe exceptionnelle.

Il y a certes là des avancées, mais elles ne répondent que très imparfaitement à l'urgence du rattrapage salarial que le SNES-FSU revendique.

A chaque étape des discussions, le SNES-FSU agit pour ouvrir la voie pour tous à une carrière et des salaires revalorisés.

Maud Ruelle-Personnaz

Retrouvez toutes les informations sur :
www.snes.edu/Mise-en-oeuvre-du-protocole-PPCR-pour-les-professeurs-et-CPE.html

CARRIÈRE ET ÉVALUATION : LA VIGILANCE S'IMPOSE !

Unifier les rythmes d'avancement et déconnecter ce dernier de l'évaluation, revendications du SNES-FSU, supposent de revoir en profondeur les pratiques et le rôle des évaluateurs. Le projet du Ministère, encore en discussion avec les organisations syndicales, prévoit pour l'essentiel, un rôle d'accompagnement pour les corps d'inspection. Le principe de l'inspection en classe serait conservé, lors de quatre rendez-vous de carrière, prévus à des moments stratégiques (passage du 6^{ème} au 7^{ème} et du 8^{ème} au 9^{ème} échelon, 30% des collègues pourront alors voir leur promotion avancée d'un an ; éligibilité à la hors classe, puis à la classe exceptionnelle). Le projet ministériel prévoit que chacun de ces rendez-vous se déroulerait selon la même procédure : rédaction d'un bilan professionnel par l'intéressé, inspection en classe, entretien avec l'IPR puis avec le chef d'établissement.



Si certains principes affichés semblent aller dans le bon sens, leur mise en œuvre génère de nombreuses interrogations. Pour le SNES-FSU, le rythme unique doit être celui du grand choix ; le « bilan de carrière », autoévaluation inspirée des pratiques du privé n'a pas sa place dans l'évaluation des enseignants, les items de la grille d'évaluation ne sont pas satisfaisants en l'état (mélange du pédagogique et de l'administratif dans l'évaluation par les chefs d'établissement...), quels critères seraient retenus pour la sélection des 30% de « méritants » aux 7^{ème} et 9^{ème} échelons alors que le système actuel a montré son inefficacité et les inégalités de pratique selon les disciplines, les établissements... ?

Le SNES-FSU reste vigilant et, conscient des problèmes que posera la mise en œuvre de ce projet, intervient pour obtenir des garanties pour nos métiers - qui doivent rester des métiers de concepteurs et non de simples exécutants - et pour nos carrières. Un des enjeux est la déconnexion effective entre accompagnement et évaluation (le fait de bénéficier d'un accompagnement ne doit pas être pénalisant au moment de l'évaluation). Par ailleurs, si le Ministère ne prévoit pour le moment que l'accès d'une minorité à la classe exceptionnelle, **l'objectif du SNES-FSU est bien, à terme, d'y voir accéder le plus grand nombre, sur le modèle de ce qui a été obtenu pour la hors classe.** Dans cette perspective, les opérations de gestion des carrières doivent faire, cette année, l'objet d'une attention particulière : promotions et évaluations seront déterminantes pour le reclassement au 1er septembre 2017 et pour la suite.

Retrouvez tout au long de l'année les informations concernant les CAPA et FPMA (avancement d'échelon, accès à la hors classe, listes d'aptitude) sur notre site www.versailles.snes.edu et contactez la section académique pour un meilleur suivi et des informations détaillées.

Pascale Boutet et Sophie Macheda

LE SNES AU SERVICE DE TOUS LES COLLÈGUES

Secrétaires générales :

Sophie Vénétitay, Pascale Boutet et Marie Chardonnet

Trésoriers académiques :

Matthieu Allenet et Gérard Bouteillé

Secrétaires départementaux :

Delphine Romagny et Jacques Jaudeau (78)

Valérie Ruiz-Brouillard et Sémya Ajmi (91)

Julien Beaussier et Geneviève Royer (92)

François Martin et Christophe Lucas (95)

Mutations, Carrières, Rémunération :

François Beral, Laurent Boiron, Hervé Chauvin, Sophie Macheda,

Marine Ochando, Maud Ruelle-Personnaz, Claudette Valade

Formation syndicale : Brigitte Deklermaecker

Politique scolaire : Jean-François Gay

Responsable certifiés : Sophie Macheda

Responsable agrégés : Maud Ruelle-Personnaz

Responsable CPE : Loïc Sanchez

Responsable non titulaires :

Laurent Boiron

Responsable COP et DCIO : Cécile

Chérouvrier

Responsable AED : Loïc Sanchez

Entrée dans le métier :

Baptiste Eychart et Romain Rouzaud

Collège : Antoine Tardy

Lycée : Marie-Pierre Carlotti



Nous rejoindre



Section académique du SNES Versailles

3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 ARCUEIL Cedex

Téléphone : 01 41 24 80 56 - Fax : 01 41 24 80 62

Courriel : s3ver@snes.edu - Site : www.versailles.snes.edu

Sections départementales

SNES 78

24 rue Jean Jaurès - 78190 Trappes

Téléphone : 01 30 51 79 57 - Fax : 01 30 51 28 66

Courriel : snes78@versailles.snes.edu

SNES 91

Maison des Syndicats, 12 place des Terrasses

91034 Évry Cedex - Gare RER Évry - Courcouronnes

Téléphone : 06 88 98 42 14

Courriel : snes91@versailles.snes.edu

SNES 92

Adresse : 3 rue Guy Gouyon du Verger - 94112 Arcueil Cedex

Téléphone : 01 41 24 80 56

Courriel : snes92@versailles.snes.edu

SNES 95

Maison des Syndicats, Cité artisanale

26, rue Francis Combe - 95014 Cergy Cedex

Téléphone/répondeur/fax : 01 30 32 46 14

Courriel : snes95@versailles.snes.edu

ADHÉRER, RÉ-ADHÉRER

Le SNES est majoritaire aux élections professionnelles. À Versailles, avec 26 sièges sur 44, il est présent dans toutes les CAPA de notation, d'avancement, de mutations...

Adhérez au SNES-FSU pour :

- défendre les droits individuels et collectifs des personnels de l'Éducation,
- exiger la revalorisation des salaires, la reconnaissance des qualifications, et l'amélioration des conditions de travail et d'enseignement pour tous les personnels,
- peser sur la définition de nos missions et l'évolution du Second degré, pour construire un collège et un lycée favorisant la réussite de tous les élèves et luttant contre les inégalités,
- participer à la construction des actions collectives en rassemblant le plus largement possible.

Être syndiqué(e) au SNES-FSU c'est aussi :

- recevoir des informations sûres et complètes sur tout ce qui concerne le système éducatif, nos métiers et nos carrières,
- bénéficier d'un suivi personnalisé tout au long de la carrière.



Les cotisations des adhérents sont les seules ressources du SNES-FSU.

La cotisation est déductible des impôts à hauteur de 66 %.

Les collègues non imposables reçoivent un crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation.